

## CONVOCAATION

par voie électronique

Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives  
(JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

**Mardi 26 MARS 2013 à 20 H 30**

### ORDRE DU JOUR

- Approbation comptes administratifs 2012 commune & budget 8 à Huit
- Approbation comptes de gestion 2012 commune et budget 8 à Huit
- Affectation des résultats 2012
- Vote des budgets primitifs 2013 commune et 8 à Huit
- Point sur l'église
- Rapport commissions communales et communautaires
- Questions diverses

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Nicole FORTUNÉ.



## Compte rendu de la réunion de Conseil du 26 mars 2013 à 20h30.

L'an deux mille treize, le vingt-six mars, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du dix-neuf mars deux mille treize s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole FORTUNÉ, Maire.

Présents :

Mmes et Mrs FORTUNÉ N, RENOUX B, LARGEAU CI, MICHAUD JM, LARGEAU J., BONNANFANT H, PACAUD Y, RIBY JB, DESTANDAU S, GIRARD M, BARIBAUD A, CORBINUS M, GUITTON D.

Absents excusés : DEFAYE F. (pouvoir à BARIBEAU A), GUITTON CI (pouvoir à CORBINUS M)

Secrétaire de séance : GIRARD Murielle

Madame Le Maire souligne la présence de Mr BEGUE, Trésorier et le remercie pour sa participation.

Approbation du PV du 19 mars 2012 : dans la partie « rapport des commissions » pour Martine Corbinus, préciser « reprend son activité au sein de la bibliothèque et va s'occuper de relancer les activités avec les bénévoles », pour Yves Pacaud, corriger l'AG du SMAEG qui était le samedi et pas le jeudi après ces modifications le PV a été approuvé à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

#### **1°) Approbation des comptes administratifs 2012 : Commune et 8 à huit.**

Mr Bernard RENOUX, après le départ de Mme le Maire, donne lecture des Comptes Administratifs en présentant par chapitres, les sections de Fonctionnement et d'Investissement de la Commune et du budget annexe 8 à Huit.

##### **a) SECTION FONCTIONNEMENT**

	<b>Commune</b>	<b>8 A Huit</b>
Recettes	728 010.09 €	14 434.65€
Dépenses	577 929.17 €	7 658.70€
Excédent 2012	150 080.92 €	6 775.95€
Excédent reporté 2011	117 151.16 €	4 002.49 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		
<b>au 31.12.2012 Excédent</b>	<b>158 961.27€</b>	<b>6 775.95 €</b>

##### **b) SECTION INVESTISSEMENT**

Recettes	561 142.47 €	8 200.02€
Dépenses	554 469.01 €	10 116.22 €
Excédent ou déficit 2012	6 673.46 €	-1 916.20€
Déficit reporté 2011	- 18 270.81 €	4 842.37€
<b>RESULTAT CLOTURE</b>		
<b>au 31.12.2012 Déficit</b>	<b>-11 597.35 €</b>	
<b>Excédent</b>		<b>2 926.17 €</b>

Le Conseil municipal approuve les comptes administratifs Commune et 8 à huit à l'unanimité.

A son retour, Nicole Fortuné rappelle que ce budget a été serré. Elle souligne les efforts et les économies qui ont été réalisés en fonctionnement.

#### **2°) Approbation des comptes de gestion 2012 commune et annexe 8 à Huit.**

Mr Bégué, Trésorier, confirme que les comptes présentés ci-dessus sont en conformité avec les comptes de gestion de la Trésorerie.

Ces comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal

#### **3°) Affectation des résultats**

L'excédent de fonctionnement 2012 de 158 961.27 € sera affecté au BP 2013 pour 150 000 € en Investissement et 8 961.27 € en fonctionnement.

Pour le 8 à huit, l'excédent de fonctionnement sera affecté en totalité à l'investissement soit 6 775.95 €.

Vote pour à l'unanimité.

#### **4°) Vote des budgets primitifs Commune et Budget 8 à huit**

	<b>Commune</b>	<b>8 à Huit</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes	684 931.00 €	13 311.00 €
Report 2012	8 961.27 €	/

<b>Total Recettes 2013</b>	<b>693 892.27 €</b>	<b>13 311.00 €</b>
<b>Total Dépenses 2013</b>	<b>693 892.27 €</b>	<b>13 311.00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Recettes	527 197.061 €	12 603.75 €
Affectation résultat Fonc.2012	150 000.00 €	6 775.95 €
Excédent reporté	/	2 926.17 €
<b>TOTAL RECETTES 2013</b>	<b>677 197.06 €</b>	<b>15 529.92 €</b>
Déficit 2012 reporté	11 597.35 €	/
Dépenses 2013	665 599.71 €	15 529.92 €
<b>TOTAL DEPENSES 2013</b>	<b>677 197.06 €</b>	<b>15 529.92 €</b>

Les budgets Primitifs sont équilibrés en dépenses et recettes de fonctionnement, Commune à 693 892.27 € TTC, budget annexe 8 A Huit (assujetti à la TVA) à 13 311 € HT ; d'investissement, commune à 677 197.06 € TTC, 8 à Huit à 15 529.92 € HT.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

» adopte les budgets primitifs 2013

- budget annexe 8 à Huit tel que présenté, à l'unanimité, pour le fonctionnement et l'investissement
- budget commune : Investissement : Pour 11 voix, Abstentions : 3 Contre : 1  
Fonctionnement : Pour 11 voix, Abstentions : 4

Nicole Fortuné remercie les membres du conseil et les secrétaires pour l'élaboration du budget.

Remarques sur le budget :

Une ligne de 3500 € a été approvisionnée par rapport aux impayés de cantine.

Pas de subvention versée au CCAS cette année.

Mr Riby fait remarquer qu'il s'agit là d'un budget de rigueur, les choix fait sur l'église bloquent l'ensemble des autres dépenses, il aurait peut-être été plus souhaitable de faire des prévisions de travaux par tranches.

B. Renoux précise que pour une petite commune, c'est un projet très très lourd.

D. Guitton fait part de son mécontentement en constatant qu'il y a pas de budget pour un court de tennis alors qu'il travaille sur le dossier depuis l'année passée.

Ce budget est la feuille de route de l'équipe municipale, la dernière ligne droite pour cette dernière année de mandat, Nicole Fortuné précise que dans le cadre de la restauration du bourg, il n'était pas envisageable de ne pas restaurer l'église. Des actions peuvent être menées sans incidence financière.

Elle souhaite d'ailleurs, par rapport à ce dossier église et afin de lever tous les sous-entendus et les suspensions, qu'une mise à plat depuis le début soit faite en présence de tous les membres du conseil. Nous avons tous des interrogations donc elle souhaite qu'une personne neutre, fasse état des raisons pour lesquelles il a pu y avoir eu dysfonctionnement.

Alain Baribaud fait remarquer que toutes les églises qui ont commencé leurs études en même temps que nous, ont terminé les travaux et pas nous.

#### **5°) Point sur l'église :**

Le début des travaux de la tranche ferme est prévu pour le mardi 2 avril.

Pour la mise en place du chantier, trois semaines de montage des échafaudages sont prévues, auxquelles s'ajoutent des clôtures de sécurité.

Un compte rendu est rédigé dans la « Cracotte » précisant les gênes par rapport à ce chantier, ainsi que les passages pour accéder au bâtiment.

#### **6°) Comptabilité Protocole d'Echange Standard (PES) :**

Mr Bégulé rappelle qu'en 2015, toutes les collectivités locales devront utiliser le protocole PES d'Hélios, progiciel de gestion comptable et financière de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), pour leurs transmissions de documents comptables au format électronique.

Une réunion d'information, à l'initiative de la Trésorerie, est prévue le 21 mai à 14h pour les communes du canton concernées dès 2014. Cette rencontre a pour but de présenter la méthodologie à suivre pour les transferts avec la trésorerie par voie dématérialisée.

Mr le trésorier insiste sur le fait que cette dématérialisation concernera tous les actes (mandats, titres, factures...), que cela entraîne la mise en place de nouveaux outils et de nouveaux paramètres avec par conséquent une réorganisation des secrétariats au niveau comptable vu le travail supplémentaire demandé. Avant le passage obligatoire en février 2014 pour les communes de Mazières et Saint Pardoux, la mise en place de ces nouveaux outils doit être testée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2013.

**7)° Rapport commissions communales et communautaires**

Hervé Bonnanfant : Besoin de main d'œuvre pour l'inauguration de la rue du Pré Martinet et de la rue des Forges le 6 avril. Pour la manifestation, il faudra prévoir la rédaction des arrêtés pour fermer les rues ou changer les sens de circulation. Le programme de la journée a déjà été distribué, et un compte rendu va être envoyé.

Jacques Largeau : Reprise du marché le 5 avril avec l'arrivée du nouveau poissonnier et l'APE organisera une soirée jeux.

**8)° Questions diverses**

Néant

Fin de la séance : 22h.

Le Maire,  
Nicole FORTUNÉ